

RAPPORT N° 559 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 30 AOÛT 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 22 au 29 août 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, cinq (5) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Gitega et six (6) autres ont été arbitrairement arrêtées par la police dans la province de Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 23 août 2026, dans la nuit, Isaac Habonimana, âgé de 39 ans, a succombé à ses blessures après avoir été grièvement battu par Raphaël Nduwimana, chef de poste de police de Gitongo, dans la commune de Bugendana, en province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, Isaac Habonimana a été accusé de perturber la sécurité dans un bistro.

Les mêmes sources ont précisé que le chef de poste de police de Gitongo a été arrêté et conduit au cachot de police à Bugenda.

- Le lundi 24 août 2026, dans la matinée, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la colline de Nyamabere, dans la commune de Mpanda, province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, aucune pièce d'identité n'a été retrouvée sur le corps de la victime, et les habitants de la localité n'ont pas été en mesure de l'identifier.

- Le lundi 24 août 2026, dans la journée, le corps sans vie de Népomucène Ntakarutimana, a été découvert dans la vallée de Kiruhura, sur la colline de Kirempera, dans la commune et province de Gitega.

Selon les témoignages recueillis auprès des habitants de cette colline, Népomucène Ntakarutimana aurait été surpris alors qu'il tentait de voler des lapins appartenant à Anitha Nshimirimana. Des individus, pris de colère, se seraient alors rués sur lui et l'auraient violemment frappé à coups de gourdins, lui infligeant de graves blessures qui ont entraîné sa mort.

Les mêmes sources affirment que trois personnes, Anitha Nshimirimana, Arsène Ciza et Jacqueline Ndayishimiye, ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête et placés en garde à vue au cachot de la police à Giheta.

Le même jour, le corps sans vie d'un nourrisson de sexe masculin a été découvert dans la vallée de Karonga, située entre les quartiers de Yoba et Rukoba, en commune et province de Gitega. Les circonstances de ce décès ainsi que l'identité des auteurs présumés de ce meurtre n'ont pas encore été élucidées.

Selon des témoins oculaires, le corps du nourrisson a été enterré le jour même sur le lieu de sa découverte, sans qu'une enquête préalable ne soit ouverte afin de déterminer les circonstances de sa mort et d'identifier les auteurs.

- Le mardi 25 août 2026, à l'aube, Désiré Nshimirimana, un jeune homme de 25 ans, a été tué par un policier sur la colline de Gaterama, dans la commune de Bugendana, en province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, un groupe de policiers s'est introduit au domicile de Joseph Bandora, situé sur la colline de Gaterama, en vue d'arrêter certaines personnes, dans le cadre d'un conflit foncier. Cependant, les habitants se sont catégoriquement opposés à cette intervention, qu'ils considéraient comme illégale.

Au cours de l'affrontement qui s'en est suivi, un policier a ouvert le feu et a atteint en plein cœur Désiré Nshimirimana. La victime a immédiatement succombé à ses blessures.

Selon les mêmes sources, le corps de Désiré Nshimirimana a été transporté à la morgue de l'hôpital de Kibimba. Par ailleurs, six personnes ont été arrêtées arbitrairement au cours de la même opération et ont été conduites au cachot de la police. Il s'agit de Duido Nahimana, Venant Ndayisenga, Olivier Nkurunziza, Rémy Bigirimana, Édouard Bigirimana et Rénovat Nimbona.

Les habitants réclament l'arrestation du policier en cause afin qu'il soit traduit en justice et jugé dans le cadre d'un procès de flagrance.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir sans délai des enquêtes indépendantes, impartiales, approfondies et efficaces afin d'identifier les auteurs de ces crimes, de faire toute la lumière sur les circonstances de leur commission et de traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

L'organisation déplore que, depuis le début de cette année et plus particulièrement au cours des trois derniers mois, la province de Gitega ait été marquée par une récurrence inquiétante de découvertes de corps sans vie et de décès survenus dans des circonstances violentes et non élucidées. La succession de ces cas, rapportés dans différentes communes de la province, révèle un climat inquiétant de violence et soulève de sérieuses questions relatives à l'effectivité de la protection du droit à la vie au Burundi.

Certains décès seraient survenus à la suite d'interventions des membres des forces de sécurité, tandis que d'autres seraient liés à des actes de justice populaire ou à des conflits familiaux, en l'occurrence les conflits fonciers. L'absence, dans la quasi-totalité des cas, d'enquêtes immédiates et approfondies, notamment en cas de corps retrouvés sans vie dans des circonstances suspectes, renforce les inquiétudes liées

à l'impunité et à l'accès des victimes à la justice. Cette récurrence devrait interpeller les autorités compétentes à diligenter sans délai des enquêtes indépendantes, impartiales et transparentes sur l'ensemble de ces décès, à établir les responsabilités individuelles et institutionnelles et à garantir que tout autour de violations du droit à la vie soit poursuivi et jugé conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.